



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - FACON Christian - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

Absents excusés : RATEL Chantal - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - TEYSSIER Yannick à JAMMES Sandrine - BOTTE Géraldine à RAFFIN Jean-Claude - GINDRE Gabrielle à CHIAPUSSO Aline

Conseillers en exercice : 23 **Quorum** : 12 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 5 **Votants** : 19

Madame Laurence PETINOT a été élue secrétaire

=====
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Georges ANGLE, ancien Conseiller Municipal

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 octobre 2016.

1. TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 comme indiqués ci-dessous :

CONCESSIONS CIMETIERE (m²)	
- 50 ans	67.00 €
- 30 ans	36.00 €
- 15 ans	23.00 €
Columbarium 30 ans	
- columbarium "pyramide" - "colonne" : la case pour 30 ans	371.00 €
LOCATION SALLE DES FETES	
- Caution	600.00 €
- Forfait nettoyage	350.00 €
- Journée (1) (2)	79.00 €
- Week-end (1) (2)	137.00 €
- Supplément cuisine par jour	106.00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE (1)	
- ½ journée	32.00 €
- Journée	53.00 €
LOCATION MAISON DU THABOR	
- Caution salle	3 000.00 €
A - Opérateurs touristiques divers	
- Journée	848.00 €
- Jour supplémentaire	424.00 €
B - Autres	
- Journée (1) (2)	169.00 €
- Jour supplémentaire (1) (2)	84.00 €

Supplément sono par jour (1)	POUR A et B	64.00 €
Supplément cuisine par jour (1)		106.00 €
- Salle de réunion 1/2 journée (1)		64.00 €
- Salle de réunion journée (1)		96.00 €
MUSEOBAR		
TARIF A : adulte plein tarif		4.50 €
TARIF B : enfant de 7 à 17 ans inclus, tarifs réduits adulte		3.00 €
TARIF C :		
- Groupe (à partir de 4) toute la semaine		2.00 €
- Individuel uniquement les samedis		
- Bénéficiaire de réduction jeunes ("pass" touristiques et assimilés)		
TARIF D :		
- Enfant jusqu'à 6 ans inclus		gratuité
- Evénements ponctuels (journée européenne du patrimoine, nuit des musées etc...)		
- Titulaire de "pass" créés dans le cadre des réseaux des musées en Savoie		
BIBLIOTHEQUE (tariff/personne)		
- Jeune -18 ans		gratuité
- Jeune -18 ans extérieur		5.00 €
- Adulte résidant Modane		8.00 €
- Adulte résidant hors Modane		12.00 €
- Etudiant sur présentation de la carte d'étudiant		5.00 €
- Touriste		9 € +160 € de caution
- Chômeur, sur présentation de justificatif		gratuité
INTERNET : accessible à tous par tranche d'1/2 heure		
- 1/2 heure		0.50 €
- Carte de 10 heures		8.00 €
PHOTOCOPIES		
- Noir et blanc		0.15 €
- Couleur		0.45 €
PARKINGS		
A - Maison du Thabor		
- Caution parking		43.00 €
- Location mensuelle parking (4 mois minimum)		43.00 €
B - Centre-Ville		
- Caution parking		28.00 €
- Location mensuelle emplacement (6 mois minimum)		28.00 €
- Location mensuelle box (6 mois minimum)		39.00 €
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		
- Secteur Valfréjus par m ²		24.00 €
- Secteur Modane terrasses aménagées par m ²		15.00 €
- Secteur Modane autres surfaces par m ²		5.00 €
DROIT DE PLACE ET STATIONNEMENT		
- Annuel marché foire Modane et Valfréjus (ml)		42.00 €
- Hebdo marché Modane et Valfréjus (ml)		3.00 €
- Vogue, cirque marché : forfait à la journée		33.00 €
TAXIS		
- Droit de place annuel		175.00 €
MISE EN DECHARGE		
- 4xR (-3T5)		29.00 €
- 6xR/8xR		55.00 €
- Semi-remorque		80.00 €
TAUX Horaire de mise à disposition du personnel communal		
		43.00 €
TAUX Horaire de location de matériel communal (engin + chauffeur)		
- Chargeuse O&K		96.00 €
--Nacelle hydraulique NISSAN		100.00 €
- Fourgon		78.00 €
- UNIMOG 900		85.00 €
- IVECO 4 x 4 - 14T		85.00 €

- CAT 428 B	93.00 €
- CAT 928 G (pour terrassement)	128.00 €
- CAT 928 G (pour déneigement)	113.00 €
- UNIMOG U 900 (avec équipement déneigement)	98.00 €
- IVECO 4 x 4 + saleuse (sans fourniture - avec équipement pour déneigement)	98.00 €
- Tracteur RENAULT avec épareuse	122.00 €

(1) ces tarifs sont valables pour les habitants de Modane (hors commune : tarif applicable x 2)

(2) supplément hiver (du 01/11/N au 30/04/N+1) : +50% du prix applicable

2. SECOURS HELIPORTES SAISON 2016/2017 : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SECOURS AERIEN FRANCAIS (SAF) HELICOPTERES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le SAF Hélicoptères pour les secours héliportés saison 2016/2017 dont le tarif de la minute de vol s'établit à cinquante-cinq euros toutes taxes comprises (55 € TTC).

3. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : ORGANISATION DES SECOURS SUR PISTES DE SKI ALPIN SAISON 2016/2017 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE (SEDS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 modifiant les articles 1, 5, 7 et 9 de la convention relative à l'organisation des secours sur pistes de ski alpin - domaine skiable de Valfréjus – saison 2016-2017 à intervenir avec la Société d'Exploitation du Domaine Skiable (SEDS) suite à l'évolution tarifaire des prestations.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

4. SECOURS SUR PISTES DE SKI ALPIN SAISON 2016/2017 : TARIFS AFFERENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des secours sur pistes de ski alpin saison 2016/2017 comme indiqués ci-dessous :

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence de l'hélicoptère du Détachement Aérien de la Gendarmerie Nationale, c'est l'hélicoptère du Secours Aérien Français qui interviendra sur les différents sites de la station de ski de Valfréjus.

▪ Front de neige et petites interventions aux postes de secours	52 €
▪ Zone rapprochée (pistes de Charmasson et Les Bettets)	209 €
▪ Zone éloignée : reste du domaine skiable	365 €
▪ Hors-pistes : en dehors des pistes ballisées	733 €
▪ Minute hélicoptère	56 €
▪ Heure pisteur	51 €
▪ Heure scooter des neiges	29 €
▪ Heure engin de damage	196 €
▪ P1 – Transport du bas des pistes (départ télécabine Arrondaz ou aire de départ TSF Charmasson ou parking hivernal du gîte des Tavernes ou parking résidence La Turra ou gare Amont TSF Charmasson) jusqu'au cabinet le plus proche et le plus adapté ou bénéficiant de la présence du médecin de garde	220 €
▪ P2 – Transport du cabinet médical le plus proche et le plus adapté ou bénéficiant de la présence du médecin de garde vers une structure hospitalière dans le cas où il n'y a pas de prescriptions médicale, ni aucun soin prodigué par le médecin du cabinet médical. Dans ce cas uniquement, le transport est réalisé dans la continuité du secours primaire de l'accident effectué par le service des pistes. Son évacuation vers une structure hospitalière de Saint-Jean de Maurienne se fait après contact avec le Centre 15 par le prestataire (il n'y a pas de rupture de charge dans la chaîne du secours) Transport en ambulance (de Valfréjus ⇒ Centre Hospitalier de Saint-Jean de Maurienne)	170 €

* P3 – Transport du bas des pistes vers la structure hospitalière (Saint-Jean de Maurienne) sur régulation du Centre 15	370 €
* P4 – Transport du bas des pistes jusqu'à la DZ de Valfréjus	220 €

5. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE SKIABLE PAR L'ÉCOLE DE SKI FRANÇAISE (ESF) POUR LE JARDIN D'ENFANTS AU PLATEAU ARRONDAZ - VALFREJUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention à intervenir entre la commune de Modane, le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, la Société SEDS et l'École de Ski Française (ESF) relative à l'occupation d'une partie du domaine skiable de Valfréjus affectée au ski alpin et dénommée «Jardin d'enfants», au lieu-dit « Arrondaz nord » afin de pouvoir organiser cette activité en toute sécurité et dans le but de préserver la qualité des enseignements.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

6. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE SKIABLE PAR L'ÉCOLE DE SKI INTERNATIONALE (ESI) POUR LE JARDIN D'ENFANTS AU PLATEAU ARRONDAZ - VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune de Modane, le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, la Société SEDS et l'École de Ski Internationale (ESI) relative à l'occupation d'une partie du domaine skiable de Valfréjus affectée au ski alpin et dénommée «Jardin d'enfants», au lieu-dit « Arrondaz nord » afin de pouvoir organiser cette activité en toute sécurité et dans le but de préserver la qualité des enseignements.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

7. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE SKIABLE PAR LE CLUB DES SPORTS D'HIVER DE MODANE VALFREJUS (SHMV) POUR LES STADES DU COL ET PLATEAU ARRONDAZ

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune de Modane, le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, la Société SEDS et le Club Sports d'Hiver Modane-Valfréjus (SHMV) relative à l'occupation d'une partie du domaine skiable affectée au ski alpin et dénommée « Stade du Col » et «Stade du Plateau» afin de pouvoir organiser cette activité en toute sécurité et dans le but de préserver la qualité des entraînements.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

8. MISE EN PLACE DU TRANSPORT «MUSEONAVETTE» : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune de Modane - Muséobar et l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus, relative à la mise en place du transport «Muséonavette» afin de faire découvrir le Muséobar et pour compléter l'offre d'animation de notre station

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

9. ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2017)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés**
 - Risques garantis et conditions :**
 - décès : **0.18 %** ;
 - accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique) : **0.60 % sans franchise** ;
 - congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique) : **1,30% sans franchise** ;
 - maternité, paternité, adoption : **0.80 % sans franchise** ;

- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) : **0.72 % (Franchise 15 jours fermes par arrêt)***
- * **OPTION** souscrite : abrogation rétroactive de la franchise pour les arrêts maladie ordinaire supérieurs à 60 jours : **0,20%**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à cet effet.

De même, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

10. CHANTIER DE REVETEMENT D'ENROBE SUR L'A43 AU NIVEAU DES KILOMETRES 2 A 5 DU TUNNEL DU FREJUS : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR L'ENTREPRISE COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne sous réserve de respecter la tranquillité des riverains, suite aux problèmes de circulation et aux nuisances subies par ces derniers durant les nuits des 26 et 27 novembre 2016.

11. UTILISATION DES TERRAINS DE L'ANCIENNE CARRIERE SOCAMO DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREUSEMENT DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL DU FREJUS : AVENANT N°3 A LA CONVENTION COMMUNE DE MODANE/SFTRF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 à la convention commune de Modane / SFTRF relative à l'utilisation des terrains de l'ancienne carrière SOCAMO dans le cadre des travaux de creusement de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

Monsieur le Maire à le signer.

12. ACQUISITION DE PARCELLES A MME CHRISTELLE GUIGNARD – PLACE DU THABOR – STATION DE VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles désignées ci-dessous dans le cadre d'une régularisation foncière sur une partie du cheminement piéton situé le long de l'aire de jeux de la Place du Thabor à VALFREJUS, passant sur des parcelles privées appartenant à Mme Christelle GUIGNARD et constituant initialement la terrasse de son commerce.

REFERENCE CADASTRALE	LIEUDIT	CONTENANCE	ZONAGE PLU
F n° 1719 B (DA en cours)	Les Bettets Dessus	54 m ²	Uval
F n° 1725 B (DA en cours)	Les Bettets Dessus	37 m ²	Uval
F n° 1727 B (DA en cours)	Les Bettets Dessus	12 m ²	Uval
TOTAL		103 m²	

Le prix de vente pour l'ensemble de ces parcelles est fixé à quinze mille euros (15.000 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont les actes notariés.

13. CLASSEMENT DANS LE REGIME FORESTIER DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le classement dans le Régime Forestier, de la parcelle cadastrée section D n°567 pour une surface de 2392m², suite à la distraction du régime forestier le 24 mai 2006 des parcelles cadastrées section D n°570 pour 94m² et section D n°1234 pour 494m².

14. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR : DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRA MODANA (CCTM)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur proposé à la commune de Modane et au CCAS par la Communauté de Communes Terra Modane dans le but de raccorder à ce réseau de chaleur la maison médicale, le bar du stade et le bâtiment du foyer logement.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à huit cent quinze mille cinq cent quarante-cinq euros Hors Taxes (815 545 €) et sera réparti entre les trois structures selon les besoins de consommation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à la CCTM pour la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

15. REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE D'AUSOIS DANS LA FUTURE STRUCTURE INTERCOMMUNALE EFFECTIVE AU 1^{er} JANVIER 2017 – ACCORD LOCAL POTENTIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret, dont le résultat figure ci-dessous :

- Nombre de votants.....19
- Voix contre.....14
- Voix pour3
- Bulletin blanc1
- Bulletin nul.....1

Se prononce CONTRE un accord local, refusant de perdre un siège au profit de la commune d'Ausois.

16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de quinze mille cinq cents euros (15 500 €) à l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus pour la mise à disposition de la clientèle touristique le WIFI gratuit sur toute la station.

17. AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la commémoration du centième anniversaire de la catastrophe ferroviaire à Saint-Michel de Maurienne qui a eu lieu le 12 décembre 1917 pour laquelle il est demandé une subvention de 3000 €.

A cette occasion, des animations sont prévues du 04 au 17 décembre 2017.

Sur Modane il y aurait :

- la soirée d'ouverture au Muséobar le 04/12/2017
- une conférence à la Rizerie ou à la salle polyvalente « Les grands oubliés » le 14/12/2017
- une conférence : « Italie de l'immigration sur le front » à la salle polyvalente ou au Muséobar le 15/12/2017
- La problématique de la coupure de la RD 1006 au niveau de la commune de Le Freney a été à nouveau évoquée et le Conseil Départemental sera sollicité sur ce dossier.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h25.

A Modane, le 8 décembre 2016

La Secrétaire de séance,

Laurence PETINOT



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN